

Formulaire d'inscription

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Fonction Organisme :

Adresse :

.....

Code Postal..... Ville.....

Mail : Téléphone :

Formation choisie :

Séminaire droit international

Séminaire Maghreb

Séminaire ressources naturelles

Séminaire Moyen-Orient

Tarif appliqué :

Institutions

Particuliers

Réduit : étudiant et demandeurs d'emploi

Réduit : Abonnés de l'iReMMO

Coût de l'inscription :

Règlement en 3 fois (chèques)

Règlement en 1 fois (chèque ou espèces)

Fait à

Signature du participant

Signature du représentant de
l'iReMMO et cachet

Le

Formulaire à renvoyer à iReMMO, Formation Continue, 7, rue des Carmes, 75005 Paris

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 50938 75 auprès du préfet de région d'Ile de France

CONDITIONS DE RÉTRACTATION ET D'ANNULATION

Les participants disposent d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la date de signature du présent document, durant lequel aucun frais ne leur sera facturé. Toute rétractation devra être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de La Poste faisant foi). A l'expiration de ce délai, les frais de participation resteront dus en totalité, toutefois les participants pourront se faire remplacer par la personne de leur choix pour l'intégralité du module.

En cas d'annulation des cycles de formation du fait de l'iReMMO, l'Institut procèdera au remboursement de l'intégralité des sommes engagées par l'intéressé(e).

Si la Formation est prise en charge par votre employeur ou un organisme, veuillez indiquer les coordonnées de la personne qui signera votre convention de formation :

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Fonction Organisme :

Adresse :

.....

Code Postal..... Ville.....

Mail : Téléphone :

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 50938 75 auprès du préfet de région d'Ile de France

CONDITIONS DE RÉTRACTATION ET D'ANNULATION

Les participants disposent d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la date de signature du présent document, durant lequel aucun frais ne leur sera facturé. Toute rétractation devra être confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception (cachet de La Poste faisant foi). A l'expiration de ce délai, les frais de participation resteront dus en totalité, toutefois les participants pourront se faire remplacer par la personne de leur choix pour l'intégralité du module.

En cas d'annulation des cycles de formation du fait de l'iReMMO, l'Institut procédera au remboursement de l'intégralité des sommes engagées par l'intéressé(e).